



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Bâtiment Femmes Mères Couples Enfants
Réaménagement et extension de parkings
CHU ST-ETIENNE - Site Hôpital Nord - St-Priest-en-Jarez

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CHU Saint-Etienne

Raison sociale

Etablissement Public Hospitalier

N° SIRET

2 6 4 2 0 0 3 0 4 0 0 8 0 8

Type de société (SA, SCI...)

Établissement Public Hospitalier

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BOSSARD

Prénom(s)

Olivier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a) Aires stationnement ouvertes au public 50 u et plus 39.a) Travaux/aménagements créant une Splancher >10 000m ²	41a) Création de plus de 50 places (126) sur les parkings existants destiné au personnel et fermés au public Demande de l'examen au cas par cas spécifiée par l'instruction du permis. 39.a) La surface de plancher créée est de 15 137 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement concerne les parkings P6, P7, P8 ainsi que l'extension du P5 (réservés au personnel et véhicules du CHU) situés au Nord du site. Les principales modifications sont décrites ci-dessous :

- Création de places extérieures pour l'extension du P5 ;
- Sur le parking P7 : la démolition des bâtiments "IVECO" et "Couzon" permet l'extension des parkings au Nord-Ouest du site. Les places créées seront des places perméables. Une réorganisation du stationnement sera nécessaire à la création de la voirie des urgences (contrôlée par des barrières).
- Ombrage par ombrières photovoltaïque sur les parkings P7 et P8 (1775 KWc)
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Le dossier concerne également la construction d'un bâtiment neuf, au Sud du site destiné, aux services du pôle Femmes Mères Couples Enfants (FMCE). Afin de maintenir l'accès à l'arrière du site, la voie principale du site, issue du rond-point sera déviée. Le projet s'adapte à la fois au site hospitalier et aux limites urbaines, et se compose ainsi d'un socle commun et de deux volumes supérieurs reposant sur ce socle. Le bâtiment disposera d'un sous-sol et sera en R+5 (dont rez-de-chaussée bas et rez-de-chaussée haut). L'aménagement du parvis, réalisé par le biais d'espaces verts composés de plantations hautes et basses, permet de créer une atmosphère apaisante et rassurante en entrée du hall et de créer des îlots de fraîcheur et de détente.

4.2 Objectifs du projet

Les aménagements de l'arrière du site permettront de répondre au besoin de stationnement pour le personnel du CHU. Le manque de stationnement actuel se traduit par des stationnements sauvages sur l'emprise des parkings existants du CHU et en dehors site (rues alentours). Ce projet vise à améliorer la fluidité des flux en clarifiant le plan de circulation générale (mise à sens unique du site, création d'une voirie des urgences) et en améliorant les places de stationnement personnel.

Ces travaux doivent se dérouler au cours de l'année 2025 en amont du démarrage de la construction neuve d'extension et modernisation du pôle FMCE pour limiter les incidences sur le trafic et le stationnement.

Ce nouveau bâtiment répondra aux enjeux des filières gynéco-obstétricale, pédiatrique et néonatale dont les 5 objectifs majeurs sont les suivants :

- Favoriser la compacité, mais aussi l'évolutivité et la mutualisation des locaux afin d'anticiper les besoins futurs,
- Créer des accès qui soient visibles et lisibles dès l'entrée du site;
- Proposer des parcours de soins fluides et adaptés, proximité des services et bonne gestion des ressources,
- Défendre la nécessité d'un confort hôtelier du patient et des accompagnateurs, au travers d'espaces ergonomiques et d'ambiances chaleureuses, réconfortantes et apaisantes.
- Offrir à l'hôpital une nouvelle identité, qui soit attractive et novatrice, tant pour les patients que pour le personnel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement et d'extension doivent démarrer le plus rapidement possible après l'obtention des autorisations et se dérouleront en plusieurs phases :

- Démolition des bâtiments existants sur le parking P7 (3 323 et 766 m²) et création de stationnements provisoires en phase chantier.
 - Dé-pollution des terres polluées à proximité du bâtiment IVECO
 - Travaux de VRD pour :
 - . Extension des parkings P5 et P7 ;
 - . Aménagement des nouvelles circulations pour les véhicules d'urgence, pour le personnel du CHU ;
 - . Réaménagement des parkings P7 et P6
 - Installation des ombrières photovoltaïques sur certains parkings et aménagement définitif du parking P7 par des places perméables au droit des bâtiments démolis.
- Il n'est pas prévu de travaux en infrastructure (sous sol). Le réaménagement se fera au niveau du terrain naturel.

Le projet de construction du bâtiment neuf est prévu à la fin de l'année 2025 pour une durée de 30 mois.

Les phases de chantier sont les suivantes :

- Travaux préparatoires et création de la voie de contournement ;
- Terrassement ;
- Gros-œuvre à l'aide d'une grue à tour ;
- Corps d'états et travaux de parachèvement.

Le dévoisement définitif des flux piétons et véhicules est réalisé avant les travaux de construction pour garantir le fonctionnement du site. Le chantier est sécurisé et clôturé, les livraisons sont planifiées et se feront à l'intérieur du chantier afin de garantir l'accessibilité et le maintien de la totalité des activités de l'hôpital.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le fonctionnement des parkings P6, P7, P8 et extension du P5 sera le suivant :

- Mise en place de barrières (contrôle d'accès) permettant l'accès uniquement aux personnels et aux véhicules du CHU ;
- Jalonnement dynamique pour guider le personnel vers les places libres et fluidifier les flux ;
- Lisibilité de l'entrée et de la signalétique pour une meilleure fluidité, convivialité et sécurité des espaces au profit des usagers.

Le projet permettra d'améliorer l'accueil et la qualité des soins des femmes enceintes, des couples en désir de parentalité et des jeunes enfants au travers du déménagement des services du pôle. L'augmentation du capacitaire liée à cette nouvelle construction est limitée à 20 lits .

La création d'un bâtiment neuf répondant aux dernières normes permet un meilleur confort au sein du bâtiment et une offre de soins plus moderne.

Ce nouvel espace permettra d'augmenter la surface d'espaces verts au sein de l'emprise du projet, ce qui participe à lutter contre les îlots de chaleur urbain.

L'ensemble des réseaux sera connecté sur le site existant.

A travers ces projets d'aménagements et de construction, le CHU de St-Etienne souhaite améliorer la prise en charge de ses patients, en améliorant les conditions d'accueil, de soin et d'accessibilité et la qualité de vie au travail du personnel.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pour l'aménagement des parkings et leur extension :

- Demande de Permis de démolir arrêté accordé le 12/11/24, dossier PD0422752400004 (Accordé) annexe 1
- Avis DGAC le projet est compatible à la nouvelle notice d'information technique du 10/10/24 (annexe 1.ter)
- Demande de PC enregistrée le 18/11/24 sous le n° PC 042 275 24 00014 (instruction en cours)
- Déclaration loi sur l'eau (PPRI du Furan)-déposée le 26/11/24 (instruction en cours) TA-241125-141701-094-012

Pour le bâtiment neuf :

- la demande de permis de construire ainsi que la présente demande d'examen au cas par cas,
- Arrêté préfectoral n°19 727 du site de Nord de 2004 et Arrêté préfectoral n°58DDPP-22 de prescriptions spéciales de 2022
- Convention de déversement + arrêté.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
41.a) Superficie totale du terrain / Surface du bâtiment démolis : Nombre de places de stationnement :	262 666 m ² / 4089 m ² Détailé en annexe 2
39.a) - Superficie terrain d'assiette du projet / Emprise au sol du bâti (hors patio)	- 10 788 m ² / 3 596 m ²
- Superficie espaces verts pleine terre	- 2 583 m ² dont 2 438 m ² créés
- SDP créée / Nombre de lits dans le projet	- 15 137 m ² / 153

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche, n°820032188 - contreforts méridionaux des Monts du Lyonnais, est à 2,5 km du site du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun APPB n'est présent à moins de 14 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc le plus proche est le Parc Naturel Régional du Pilat (FR8000027), à environ 9 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PPBE de Saint-Étienne Métropole de la période 2019-2024, approuvé en 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche du bâtiment neuf est à 230 m environ, au droit du Furan
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le PPR Inondation du bassin du Furan et par le PPR Miniers des communes de la périphérie Nord et Est de Saint-Etienne :
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces enjeux ont été identifiés en amont et travaillés avec les services de l'état et la métropole. Les projets participent à la diminution de la vulnérabilité du site.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle du bâtiment neuf n'est pas concernée par une pollution (diagnostic environnemental sur le milieu sol - sept 2023). Pour les parking : Pollution d'hydrocarbures identifiée au niveau du bâtiment existant IVECO (diagnostic pollution datant de 2015/2024) La pollution sera gérée par excavation et remblayée par des matériaux sains . Après démolition, si les diagnostics révèlent d'autres pollutions, le zone sera dépolluée par des opérations complémentaires adaptées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la zone d'étude n'est pas comprise dans des périmètres de captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche - Plateaux entre Velay et Forez bordant les gorges de la Loire - est à 7 km environ.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux sites Natura 2000 les plus proches sont à un peu plus de 6 km du site du projet : - ZPS FR8212014 - Gorges de la Loire, - ZSC FR8201762 - Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche - Gorges de la Loire - est à 9 km environ

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau dans les eaux superficielles ou souterraines n'est prévu.
Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement des parkings n'est pas concerné. Pour le bâtiment neuf : l'étude G2-AVP de la zone réalisée a mis en avant l'hétérogénéité des niveaux d'eaux mesurés en fin de forage. Ainsi, en phase chantier, les arrivées d'eau lors des terrassements seront interceptées par un système de récupération des eaux en pied de talus. Toutefois, les variations sur la masse d'eau souterraine liées au chantier ne seront pas significatives.
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour l'aménagement des parkings, suite à la démolition du bâtiment existant et à la dé-pollution des terres. La terre polluée sera excavée pour être envoyée en centre adapté. Pour le bâtiment neuf : Les terrassements en déblais seront de 21 060 m ³ . 7 525 m ³ seront réutilisés sur site pour les remblais et 13 525 m ³ seront évacués vers des filières appropriées, afin d'être si possible réutilisés sur d'autres chantiers. 3 395 m ² de chaussées existantes seront reprofilées avec les matériaux du site.
Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aménagement parkings : la terre excavée sera remblayée par des matériaux sains suite à la dépollution des sols. Bâtiment neuf : n'implique pas de procéder à des remblais ou terrassements par l'apport de matériaux extérieurs au site.
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation capacitaire liée au projet est de 20 lits. La STEP de Saint-Étienne Furania est d'une capacité nominale de 282 000 EH et d'une charge maximale en entrée de ± 186 000 EH en 2022, ± 200 000 EH en 2020 et 2021 et ± 264 000 EH en 2019. Elle est donc suffisamment dimensionnée (+ 20 à 25 EH). Le volume d'eau potable prélevé en 2021 sur Saint-Étienne Métropole est de ± 26 Mm ³ contre 19 Mm ³ consommés, ce qui est suffisant pour le projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les projets s'inscrivent sur des espaces artificialisés au sein de l'Hôpital Nord (parkings existants imperméabilisés) Le projet du nouveau bâtiment comprendra 2 583 m ² d'espaces verts de pleine terre, dont 2 438 m ² créés, 145 m ² existants maintenus et 1 507 m ² existants supprimés, soit 931 m ² d'espaces verts de pleine terre de plus qu'actuellement. La palette végétale est appropriée au climat et sans espèces allergènes.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les projets sont éloignés de 7 km du site Natura 2000 le plus proche et est artificialisé : ils ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur des habitats ou espèces communautaires.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les projets s'inscrivent dans les emprises actuelles de l'Hôpital Nord du CHU de Saint-Étienne et pour la grande majorité sur des espaces de stationnement du site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux anciens sites industriels sont recensés dans un rayon de 500 m, 7 ICPE sont présentes dans un rayon de 1 000 m et 26 installations rejetant des polluants dans un rayon de 5 000 m.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les projets étant concernés par le PPRNPI (voir zone point ci-dessus). Pour les parkings, le risque n'est pas aggravé (une note spécifique est annexée). Pour le bâtiment neuf, la conception du bâtiment sera prévue pour répondre à ces risques. Le projet est en zone de potentiel Radon fort. Le guide de recommandations de l'ASN a été pris en compte dans la conception du projet (ventilation, étanchement des soubassements).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les deux projets, en phase chantier, les travaux engendreront des déplacements dus à la circulation des camions et engins de chantier. Pour les parkings, en phase exploitation, le niveau de trafic global pourra légèrement augmenter aux abords immédiats en raison de l'évolution du site et d'un nombre de places plus conséquent que dans les parkings actuels. Toutefois, le projet ne génère pas de trafic supplémentaire significatif.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'augmenter temporairement le niveau de bruit actuel sur la zone. En phases exploitation, les projets n'engendront pas de bruit en dehors de la circulation des véhicules légers (déjà existante).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones sont occupées par des parkings et à proximité d'infrastructures routières générant des nuisances sonores faibles.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, certains travaux seront susceptibles d'engendrer des odeurs négligeables et temporaires (ex : revêtement des chaussées). En exploitation, les projets n'engendront pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones sont occupées par des parkings et à proximité d'infrastructures routières générant des nuisances olfactives faibles.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, certains travaux peuvent être temporairement sources de vibrations (exemple : compactage des voiries...) En phase exploitation, le projet n'émet aucune vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par des phénomènes vibratoires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est déjà éclairé, avec des candélabres neufs mais très hauts. Le projet du bâtiment neuf améliore les conditions actuelles grâce au type d'éclairage choisi, avec notamment un éclairage orienté vers le sol et vers les espaces de circulation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les voies et bâtiments alentours sont éclairés.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les projets n'engendrent pas de rejets liquides supplémentaires, les surfaces étant déjà imperméabilisées. Les eaux pluviales seront collectées, dirigées vers un bassin de rétention d'environ 240 m ³ en sous-sol puis envoyées au réseau
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pluvial public avec un débit de fuite de 10 L/s/ha.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour l'extension du parking P5 et du parking P7 (situé au Nord - tènement ouest), il prévu une gestion des eaux pluviales par rétention. Pour le parking P7, les aménagements seront bénéfiques vis à vis de la gestion des eaux pluviales du fait de la désimperméabilisation des sol (annexe notice hydraulique). Pour le bâtiment neuf, l'augmentation de capacitaire est faible, créant une production d'effluents supplémentaires non significatives à l'échelle du site. Ces effluents seront dirigés vers les réseaux publics.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Diag. pollution réalisés en 2015 et 2024 (annexe 3). Pollution des terres identifiées au niveau du bâtiment existant IVECO. La pollution sera gérée par excavation et envoyée en centre adapté Pour le bâtiment, un tri de déchet sera mis en place durant la phase chantier avec des filières adéquates.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est incluse dans aucun site classé, inscrit, monument historique ou zone de présomption de prescription archéologique. Les parking actuels seront revalorisés via une insertion paysagère soignée. Le bâtiment et ses abords font l'objet d'une insertion architecturale et paysagère soignée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du parking P7 est aujourd'hui occupée par des bâtiments qui ne sont plus exploités. Ces activités seront remplacées par des places de parking dans l'extension des places de stationnement du parking existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le CHU a fait l'objet d'une précédente demande d'examen au cas par cas pour la construction d'un parking silo (P1-P2) sur le site du CHU. (Annexes_projet_41.a - Annexe 1.2).

Suite à l'instruction le projet P1-P2, il n'a pas été soumis à évaluation environnementale (annexe 1.bis)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet : aucune autre évaluation des incidences sur l'environnement n'a été réalisée pour l'instant.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les aménagements liés aux parkings permettront la dépollution de sols à proximité du bâtiment IVECO qui sera déconstruit. Ils permettront également de ne pas aggraver l'incidence de la crue en zone inondable, voire de l'améliorer en permettant l'extension de la crue (Annexe 4).

La mise en place de parkings temporaires reliés aux TC et la mise en service d'une application de covoiturage en amont des travaux d'aménagement permettent de réduire l'incidence des travaux sur le site.

La construction du bâtiment neuf a pris en compte les mesures suivantes :

En phase chantier :

- MR1 - application d'une charte "Chantier à Faibles Nuisances" (cf. annexes),
- MR2 - mise en place de mesures permettant de limiter les risques de pollution accidentelle ainsi que les nuisances sonores et les émissions de poussières : Des arrosages réguliers du sol, en période sèche et venteuse, seront pratiqués afin d'éviter la production de poussières. Le système sera peu consommateur en eau.

Tout matériel produisant de la poussière sera muni de dispositifs limitant sa diffusion comme un aspirateur sur le matériel de ponçage par exemple.

- MR3 - réutilisation maximum des déblais sur le site,
- MR4 - mise en place d'un dispositif d'interception des arrivées d'eau souterraine en phase de terrassement, avec un système de récupération des eaux en pied de talus,

En phase exploitation :

- MR5 : choix d'une palette végétale adaptée au climat local (espèces indigènes d'arbres et arbustes) et ne disposant pas d'un fort potentiel allergisant. Des arbres de différents développements pour donner une impression de boisement naturel sur le projet. Des arbustes et buissons et des vivaces et graminées seront également plantés,
- MR6 : dispositif de gestion des eaux pluviales du site : collecte, rétention et rejet au réseau à débit limité,
- MR7 : démarche HQE suivant le référentiel HQE Bâtiment Durable de niveau "très performant" et raccordement aux réseaux de chaleur et d'eau froide du CHU.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Si les projets du présent dossier sont situés sur une même zone géographique, leur incidence globale est jugée faible au regard de l'anthropisation du site, sans effet cumulé sur le site et sur l'environnement. Il est estimé que les projets peuvent être regroupés dans une unique demande dispensée d'une étude environnementale.

- Le site existant ne présente pas de sensibilité environnementale particulière. Les projets se situent sur un terrain imperméabilisé en matrice urbaine dense, hors périmètre de protection réglementaire ;
- le CHU s'engage à mettre en place des mesures de réduction des impacts négatifs potentiels (évacuation des terres polluées, amélioration des flux du site, création de places perméables...)
- des ombrières photovoltaïques seront installées ;
- le bâtiment neuf est conçu dans un souci de qualité architecturale et paysagère et du confort acoustique et énergétique afin d'atteindre les cibles de la qualification HQE Bâtiment Durable

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	41.a) Annexe 1.1 : Arrêté du permis de démolir Annexe 1.2 : Dispense d'étude environnementale P1-P2 Annexe 1.3 : Avis de la DGAC <input checked="" type="checkbox"/>
2	41.a) Annexe 2.1 : Notice de prise en compte du PPRNPI du Furan Annexe 2.2 : Notice hydraulique Annexe 2.3 : Diag. pollution des sols 2024 <input checked="" type="checkbox"/>
3	41.a) Annexe 3 : Notice descriptive du PC <input checked="" type="checkbox"/>
4	39.a) Annexe 4.1 : Note complémentaire à la demande d'étude de cas par cas Annexe 4.2 : Charte chantier à faible nuisances <input checked="" type="checkbox"/>
5	39.a) Annexe 5.1 : diagnostic environnemental des sols Annexes 5.2 : note gestion des eaux pluviales Annexe 5.3 : plans et photomontages du projet <input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom _____

Prénom _____

Olivier BOSSARD
Directeur Général
CHU de Saint-Etienne

Qualité du signataire _____

À St Etienne

Fait le 15/01/2025



Signature du (des) demandeur(s)